

**Allocation d'une subvention au
programme IGEM**

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 22 mars 2016
Délibération 2016/03/CR-019**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Après avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent une subvention à hauteur de 2 500 euros pour le programme International genetically Engineered machine competition (IGEM).

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de bulletin blanc : 0

Toulouse, le 23 mars 2016



Le Président


Jean-Pierre VINEL